

Niger. La société civile gagne contre « la vie chère »

► LÉGISLATION, SOCIÉTÉ CIVILE

LE 4 JANVIER 2005, la loi portant loi de finances rectificative pour l'année budgétaire 2005 a été promulguée par le président de la République du Niger. Élargissant le champ d'application de la TVA¹ (de 19 %) à des produits de première nécessité (farine, lait, eau, électricité, etc.), elle provoqua la colère des Nigériens, et une mobilisation inégalée de la société civile. Mais cette crise sans précédent s'est dénouée, grâce notamment à la coalition contre la vie chère... Quand des citoyens se rassemblent luttant pour leur survie. Entretien avec Issa Garba.

► Issa Garba, Nigérien, est consultant en audit des approvisionnements et en sécurité alimentaire, contact : Modigar_ig@yahoo.fr

GDS : Pouvez-vous nous expliquer brièvement comment et dans quel contexte est apparue la nouvelle loi de finances ?

ISSA GARBA : L'adoption et la promulgation de la loi de finances rectificative par le gouvernement du Niger, est née d'une exigence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) en matière de critères de convergence des pays membres.

Au Niger, la pression fiscale est supportée par une faible partie des activités et secteurs nationaux, pendant que la grande majorité des privilégiés, est défiscalisée.

D'autre part, les salaires n'ont connu aucune augmentation depuis un peu plus de 15 ans et le revenu des ménages reste encore précaire. Le pouvoir d'achat du nigérien ne fait que baisser, alors que les produits de consommation courante ne sont accessibles aux populations que de manière limitée que ce soit sur le plan de la qualité ou de la quantité. Le marché est en constante fluctuation. Le sacrifice est toujours venu de ces populations, qui espèrent qu'un jour les efforts de l'État et le phénomène de la redistribution changeront positivement leurs conditions de vie. Le taux de pauvreté tant au niveau urbain qu'au niveau rural ne fait que s'accroître. Les pauvres sont exaspérés, dans les grandes villes et même dans certaines communes urbaines et départements, par ces villas et grands bâtiments qui poussent partout, ces grosses voitures aux mains de certains privilégiés.

En outre la campagne agricole a été fortement déficitaire mettant les populations en situation de grande vulnérabilité. Les seuls recours res-

tent l'appel à la solidarité nationale et internationale, face aux moyens limités de l'État.

D'autre part, les populations reprochent aux députés censés les représenter d'être plutôt partisans si bien que l'Assemblée nationale, fortement conditionnée, ne saurait jouer pleinement son véritable rôle législatif. Les députés ne rendent de comptes qu'à leurs partis politiques et leurs leaders. Le peuple, lui, est devenu le « dindon de la farce ». Le sentiment de révolte s'est installé, car estime-t-il, si les députés étaient ce qu'ils devraient être, ils auraient dû tout simplement rejeter cette loi inopportune en raison de la situation de crise alimentaire aiguë qui pèse de manière dramatique sur les populations cette année. C'est dans ce contexte précis qu'est intervenue l'adoption de la loi de finances rectificative.

GDS : Au centre de la mobilisation, la « coalition contre la vie chère » a été très active. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce mouvement ? Quelle est son origine ? Ses objectifs ? Son organisation et fonctionnement ?

IG : La coalition contre la vie chère est un mouvement de convergence regroupant plusieurs organisations et structures de la société civile qui sont montées au créneau pour dénoncer la mesure jugée impopulaire. Elle comprend notamment la Confédération démocratique des travailleurs du Niger (CDTN), l'Union des syndicats des travailleurs du Niger (USTN), l'Alternative espace citoyen (AEC), l'Association nigérienne de défense de droits de l'homme (ANDDH), le Syndicat national des enseignants et chercheurs du supérieur (SNECS).

Dans le même temps, d'autres organisations de défense des Droits de l'homme et de protection du consommateur (Orconi, ADDC, etc.) ont constitué le dimanche 16 janvier 2005, la coalition équité/qualité contre la vie chère. Cette coalition est apolitique et

s'est assigné comme objectif de défendre partout et dans n'importe quelle circonstance de manière pacifique, les intérêts moraux et matériels de tous les citoyens et consommateurs de manière générale, elle lutte contre toute mesure antisociale. Elle fonctionne par l'entremise d'une coordination à chaque fois qu'il y a nécessité de concertation et d'actions ou mouvement à programmer.

GDS : Comment et à quel moment a-t-on pu voir que les choses évoluaient dans le bon sens ? Quel événement a pu pousser le gouvernement à retirer cette loi jugée « scélérate » par nombre de Nigériens ?

IG : Le gouvernement avait pris une position radicale concernant la révision ou l'abrogation de la loi rectificative ! « Le gouvernement ne reculera pas » avait martelé son porte-parole, lors de nombreuses interventions. Mais face à la pression de la rue à travers des mobilisations multiformes et soutenues (marches, meetings) le gouvernement a révisé sa position et accepté de venir à la table des négociations. Le mur du silence a donc été rompu au profit d'un dialogue franc avec l'organisation d'une conférence qui a duré 3 jours, relayée par tous les médias à l'opinion nationale. Ainsi, aussitôt retrouvé, l'espoir que les choses évoluent dans le bon sens, devenait réel. Le gouvernement et la coalition ont décidé de mettre en place un comité de réflexion. Composé du gouvernement, de partis politiques, d'opérateurs économiques et de syndicats, il a comme mission de proposer des alternatives en échange de l'abrogation de la TVA sur les produits de premières nécessités. Le comité a tenu 4 réunions les 15, 16, 18 et 19 avril pour aboutir aux résultats suivants :

1. l'exonération totale de la TVA sur le lait ;
2. l'exonération totale de la TVA sur la farine de blé ;

« UN SENTIMENT DE RÉVOLTE S'EST

INSTALLÉ AU SEIN D'UNE POPULATION

EXASPÉRÉE NE POUVANT FAIRE FACE À

DE NOUVELLES RESTRICTIONS »

1. Taxe sur la valeur ajoutée.

3. le relèvement de la tranche sociale d'eau non imposable à la TVA de 15 à 50 m³;
4. le relèvement de la tranche sociale d'électricité non imposable de la TVA de 50 à 150 kW/h;
5. le maintien de la TVA sur le sucre.
- En compensation de ces mesures, le comité a convenu :
1. du relèvement du taux de l'acompte IC/BIC de 57 % pour les opérateurs économiques ne disposant pas de numéros d'identification fiscale (NIF); de 3 à 4 % pour les opérateurs disposants du NIF, mais non soumis au régime réel d'imposition, ou ne disposant pas d'attestation de dispense de précompte IC/BIC au cordon douanier;
 2. du rehaussement de prévisions de recette de la taxe foncière.

GDS: *Comment envisagez-vous l'avenir? Cet événement est-il pour vous le signe d'un changement profond pour le Niger?*

IG: Les événements des mois de février, avril et mai ont été particulièrement caractérisés par une mobilisation sans précédent des populations nigériennes, très massive, et sans distinction aucune de l'appartenance à un parti politique à une structure étatique ou

non. Tous les Nigériens s'étaient sentis concernés par les lourdes conséquences de la loi de finances. L'application de la loi sur la TVA réduisait encore un pouvoir d'achat déjà précaire de la masse laborieuse, généralement silencieuse. Il faut donc retenir que ceci est un avertissement cinglant de la masse populaire et de la société civile dans leur écrasante majorité, aux autorités du pays qui doivent comprendre que ces forces sont capables de se mobiliser et de s'organiser pour repousser toute mesure antisociale et tout ce qui pourrait aller à l'encontre de leurs intérêts.

Les pouvoirs publics (exécutif, législatif, et judiciaire) ont certainement compris ce message fort et ne peuvent plus ne pas s'en souvenir désormais. C'est là assurément la preuve d'une reprise des consciences et le gage d'un changement très significatif pour le Niger. ■



La Voix Du Paysan désormais deux fois par mois

Connu jusqu'alors comme mensuel d'information, de formation et de débat sur le monde rural, le journal *La Voix Du Paysan* publié au Cameroun depuis 18 ans devient bimensuel. À partir du 1er juillet 2005, *La Voix Du Paysan* sera présent deux fois par mois dans les kiosques, mais aussi sur le site internet à l'adresse www.lavoixdupaysan.info. Outre les informations techniques et pratiques pour les agriculteurs, le bimensuel traitera l'actualité nationale et internationale touchant de près ou de loin la vie des ruraux.

De l'Atieké « made in Malaysia » vendu en France?

Les produits alimentaires « ethniques » sont, entre autres, des produits traditionnels reformulés et reconditionnés pour s'adapter aux goûts occidentaux. Public cible ici : le consommateur occidental en mal de saveurs exotiques. Ces produits sont surtout originaires d'Asie (cuisine chinoise) et d'Amérique du Sud (type « Tex-Mex »). On les trouvait avant tout en restaurant, mais depuis peu aussi dans les grandes surfaces d'Occident (ingrédients, plats préparés ou semi-préparés). Les produits africains, eux, n'atteignent pas ce marché de masse : ils sont aujourd'hui exportés sur des marchés limités (diaspora africaine) voire fabriqués sur place pour quelques niches haute gamme.

Pourtant le potentiel est grand : les produits ethniques classiques s'essouffent, et certains distributeurs à la recherche de nouvelles recettes se tournent vers l'Afrique. Reste une limite majeure : la capacité des pays africains à fournir un produit de qualité homogène et régulière et aux normes sanitaires du pays importateur. Des importateurs européens pourraient être tentés de faire fabriquer ces produits africains ailleurs, en Asie par exemple, où la mise aux normes est plus facile et fiable. D'ailleurs certains le font déjà!

Naissance : Afrique centrale, une plateforme des organisations paysannes (OP)

Les 7 et 8 février 2005, des représentants des OP de l'Angola, du Cameroun, de Centrafrique, du Congo Brazzaville, du Gabon, de Sao Tomé et Principe et du Tchad ont participé, à Douala, à l'Assemblée générale constitutive de la plateforme sous régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (Propac). Les participants ont élu un conseil de coordination de trois membres avec à sa tête Élisabeth Atangana du Cameroun. Le Propac devrait devenir pour l'Afrique centrale l'équivalent du Roppa pour l'Afrique de l'Ouest.